



Commune de Sainte Bazeille
MAIRIE

25 avenue du Général de Gaulle
BP 18
47180 Sainte Bazeille
Tel 05 53 94 40 28
Fax 05 53 94 27 85
contact@mairie-sainte-bazeille.fr

Liberté - Égalité - Fraternité

Conseil Municipal du
lundi 12 mars 2007

Département de Lot-et-Garonne
Arrondissement de Marmande

Bibliothèque : mise au pilon de livres élagués en 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le responsable de la bibliothèque à détruire les ouvrages cités par recyclage.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Groupe scolaire : demande de réserve parlementaire 1^{ère} tranche

Le Maire rappelle que la commune peut obtenir l'aide du ministère de l'intérieur au titre de la réserve parlementaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'entreprendre les travaux,
- de solliciter l'aide du ministère de l'intérieur,
- d'approuver le plan de financement.

Plan de financement :

- réserve parlementaire	40 000 €
- Conseil Général	90 650 €
- DGE (État)	100 952 €
- autofinancement	294 822 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Groupe scolaire : demande DGE 2008

Conformément au plan de restructuration des écoles élémentaires sur le site des bureaux, il conviendrait de préparer la 2^{ème} tranche (salle polyvalente, sanitaires, préaux et galeries de liaison). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter l'aide de l'état et du Conseil Général,
- d'approuver le plan de financement.

Plan de financement :

- subvention DGE	84 325 €
- Conseil Général	45 325 €
- autofinancement	238 007 €
- prêt relais TVA	66 110 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Participation à l'École de Musique de Marmande

Le Conseil Municipal décide de participer, conformément aux années précédentes, aux droits d'inscription des enfants de la commune selon les prescriptions suivantes :

- éveil musical	45€
- formation musicale et instrumentale 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle	90€
- enseignement musical et instrumental 3 ^{ème} cycle	140€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Fresque Chapelle Neuffons

Dans le cadre de la rénovation de la Chapelle Neuffons le Maire propose la création et la réalisation d'une fresque sur les murs intérieurs.

Le Conseil Municipal accepte le devis de Mme Follain pour un montant de 700€